

LE SOIR - MARDI 30 MARS 2010

## CES ANIMAUX VICTIMES DU PRINTEMPS

DE BAST, ANNE-CATHERINE; DUNSKI, CAROLINE

### ENVIRONNEMENT : LA SAISON DEMARRE POUR LES CENTRES DE REVALIDATION WALLONS

Finalement, elle respirait. L'espèce de petite souris à lunettes que Yaël (12 ans) avait crue morte en partant à l'école le matin était toujours là, et elle bougeait ! Ni une ni deux, la gamine et ses deux sœurs emportent le doux petit animal dans la maison, lui trouvent une grande boîte et filent taper « animaux – campagne » dans un moteur de recherche. Elles apprennent ainsi qu'il s'agit d'un lérot, un rongeur nocturne qui vit dans les arbres. Si celui qu'elles ont baptisé Leroy comme dans le Disney *Lilo et Stitch* semble être légèrement blessé, les trois filles s'imaginent déjà pouvoir le soigner seules... et convaincre leurs parents de l'adopter. Mais détenir des animaux sauvages est formellement interdit. De plus, ils peuvent être porteurs de maladies et en prendre soin, surtout s'ils sont blessés ou malades, nécessite de bonnes connaissances.

En Wallonie, il existe une douzaine de centres de revalidation pour animaux sauvages (Creaves). C'est dans l'un d'eux, au Clos de l'Olivier à Jurbise, que Leroy est conduit dès le lendemain. Rapidement examiné par Catrin Imhoff, le petit Lérot sera ausculté par un vétérinaire. Mais une radio de l'animal est sans appel. Son bassin est brisé et, sur une si petite bête, l'opération est impossible... il faut l'euthanasier. Heureusement, toutes les histoires de recueil d'animaux ne finissent pas si mal. Dans le « clos des handicapés », un cygne attend que le traitement visant à dissoudre les plombs détectés dans ses organes vitaux soit terminé pour rejoindre un coin tranquille, une propriété privée avec étang de préférence. Une oie cendrée arrivée au centre complètement épuisée, trois semaines plus tôt, sera relâchée dès qu'elle aura été baguée et qu'un troupeau d'oies sauvages passera au-dessus de la propriété.

« *Nous sommes sous un couloir migratoire pour les oies et les cigognes* », explique Daniel Marlier.

### PERIODE DE REPRODUCTION

Catrin Imhoff et son mari Daniel Marlier ont ouvert le centre agréé par la Région wallonne en 1998. Depuis, ils y reçoivent des rapaces, de petits et plus grands mammifères, des oisillons abandonnés ou tombés du nid, des chauves-souris, des animaux maltraités et même des animaux saisis dans le cadre d'une procédure judiciaire pour détention illégale, mais jamais des animaux de compagnie. En ce début de printemps, il n'y a qu'une trentaine de pensionnaires, mais, explique Daniel Marlier, « *maintenant, nous entrons dans la période délicate de la reproduction. Avec le retour de la douceur, les gens vont recommencer à jardiner. Bientôt, on pourra installer un distributeur de tickets pour tous ceux qui vont nous apporter les hérissons blessés par les tondeuses, les nids dans des haies taillées ou des arbres abattus sans vérification.* »

En saison haute, il y a parfois jusqu'à 300 pensionnaires.

L'intervention de la Région wallonne, à hauteur de 70 % des frais encourus par les Creaves, ne vaut que pour les animaux soignés et remis dans la nature. S'ils meurent entre-temps ...

« *Nous ne sommes pas un zoo, nous ne gardons aucun animal. Le grand-duc mâle qu'on a dû amputer d'une aile ira dans un parc animalier où il servira à la reproduction. S'ils ne sont pas aptes à retourner dans leur habitat, ils sont euthanasiés.* »

Seules une chouette effraie née en captivité et une buse qui ne peut plus voler resteront au centre définitivement. Elles y rempliront un rôle de socialisation pour les jeunes de leur espèce.

### QUELQUES CONSEILS

Un animal sauvage ne se laissera approcher que s'il a un problème et n'est pas en mesure de s'échapper. Approchez-vous de lui franchement pour vous assurer qu'il a vraiment besoin d'aide, et laissez-le tranquille s'il s'en va. S'il est réellement malade ou blessé, amenez-le aussi rapidement que possible dans un Creaves. Ne le saisissez pas à mains nues, tant pour éviter les maladies dont il peut être porteur que les coups de bec ou de pattes qu'il pourrait infliger. En attendant de l'amener dans un centre, placez-le dans une boîte en carton percée de quelques trous d'aération maintenue dans un endroit calme et chaud, ne le forcez ni à manger ni à boire, évitez le pain – qui gonfle dans l'estomac et peut provoquer la mort –, le lait et les médicaments pour les humains ou les animaux domestiques. Ne montrez pas l'animal à tout le monde : cela augmente encore son stress et peut provoquer des arrêts cardiaques. (C. Du.)

### TOUS LES CREAVES

#### **Brabant wallon**

Noduwez (uniquement les hérissons) : rue du Predecipe, 53 (0495-45.02.21).  
Bousval : allée du Trainoy, 12-14 (010-61.75.29)

#### **Hainaut**

Virelles : rue du Lac, 42 (0476-99.81.44.)  
Masnuy-St-Jean : rue du Bourrelier, 21 (0475-92.38.11)  
Frasnes-lez-Buissenal : rue Basse, 31 (069-86.61.38)

#### **Liège**

Heron : rue Maison Blanche, 5 (0475-96.00.94.)  
Wansin : rue E. Permanne, 7 (0475-64.48.72)  
Theux : Boverie, 6a (0496-76.83.55)

#### **Luxembourg**

Arlon : rue Sonnetty, 4 (063-22.37.40 - 0498-23.07.38.)  
Tournay : rue de l'Abreuvoir, 12 (061-27.84.74.)  
Weris : rue du Broux, 1 - 0476-99.81.44. Annexes Ortho : Mousny, 47 (0494-52.52.50.) ; Hotton : rue du Parc, 24 (0479-58.59.53)

### LES ALEAS DE LA COHABITATION

#### **DES RENARDS ET DES HOMMES**

L'ami rouquin est très diversement apprécié par les hommes... et les législations. Protégé en Région bruxelloise où la chasse est de toute façon fermée, considéré comme nuisible en Flandre et en Région wallonne où il faut disposer d'un permis de chasse et d'une autorisation des autorités compétentes pour pouvoir le « réguler », entendez gérer une population devenue pléthorique par la faute des hommes. Si un renard est trouvé malade ou blessé, il doit être euthanasié sur place par un vétérinaire. Officiellement, les Creaves wallons ne peuvent pas accueillir de renards. Quand des citoyens leur en amènent, certains centres wallons les soignent néanmoins ou les transportent à Bruxelles dans l'unique centre de revalidation. Attention, si la rage est désormais éradiquée du territoire belge, le renard peut-être porteur de l'échinococcose alvéolaire, une maladie sévère qui peut entraîner la mort pour l'homme. Qu'il soit vivant ou mort, ne jamais toucher un renard à mains nues ! (C. Du.)

## **LE HERISSON**

Le petit insectivore commence à sortir de sa léthargie hivernale. Avant de tondre votre pelouse, songez à envoyer les enfants en éclaireurs pour être sûrs qu'aucune petite bête à picots n'y traîne. C'est un animal nocturne, s'il se déplace le jour, c'est qu'il a un souci.

## **LES NICHEES**

La meilleure période pour tailler sa haie, c'est en octobre ou novembre, lorsque la sève descend. Néanmoins, si cela ne peut attendre, prenez garde aux nids. Et si le mal est fait, placez le nid dans une boîte et allez le déposer dans le Creaves le plus proche où il sera installé dans une couveuse.

## **LE FAON**

Il arrive qu'un jeune faon se prélassse au soleil, non loin de ses parents. Assurez-vous qu'il est vraiment abandonné et malade ou blessé avant de le toucher. Votre odeur le vouerait à être irrémédiablement abandonné par ses parents.